



34<sup>e</sup> édition

# Trophee de la caraïbe

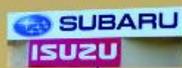


Equipes invitées

- VCS Guadeloupe
- CSCA Guadeloupe
- USLM ORANGE GUYANE
- REPUBLIQUE DOMINICAINE
- CUBA
- EQUIPE DE LA CARAIBE
- TRINIDAD



## 18 au 21 avril 2019



# 34<sup>EME</sup> EDITION DU TROPHEE DE LA CARAIBE

## SOMMAIRE

✚ Comite Espoir Cycliste Ducossais	P 3
✚ Comité d'organisation	P 4
✚ Numéros de téléphones utiles	P 5
✚ Détail d'Organisation	P 6
✚ Règlement	P 7
✚ Parcours	P 14
✚ Les partenaires	P 22
✚ Palmarès	P 23



# TROPHEE DE LA CARAIBE

## du 18 au 21 Avril 2019

*Président* : **Ulysse MUDARD**

1<sup>ere</sup> vice-présidente **Marie Dominique COLONNETTE**

2<sup>eme</sup> vice-président **Michel MARIE SAINTE**

3<sup>eme</sup> vice-président **Camille Thomas BAFFIN**

Secrétaire générale **Claudia FLERET**

Secrétaire adjoint **Yvan BOHNEUR**

Trésorier général **Michel LIENAFI**

Trésorier adjoint **Marie-Amélie BLAISE**

Autres membres

**Lyveline BLAISE**

**Jérémy ANACHARSIS**

**Odile WELTER**

**Jean Philippe CHRISTOPHE**

**Alfred MACAO**

**Esther STANISLAS**

# COMITE D'ORGANISATION

Président :	Ulysse MUDARD
Secrétariat :	Claudia FLERET
Responsable Equipes Invitées :	Michel MARIE SAINTE
Chargé du protocole :	Claudia FLERET
Parc Automobiles:	M-Dominique COLONETTE
Parc motos: Délégué auprès des officiels :	M-Dominique COLONETTE M-Dominique COLONETTE
Intendance :	Lyveline BLAISE – Marie Amélie BLAISE – Camille BAFFIN- Esther STANISLAS- Odile WELTER
Voiture de dépannage : Rosette	Jean-Philippe CHRISTOPHE
Responsable Logistique :	Michel LIENAFIFA – Camille BAFFIN
Responsable Résultats :	Claudia FLERET
Médecin: Lahassana	Dr AMEGATIBOR Obubé– Dr COULIBALY
Assistant médecin:	
Collaboration :	Services Techniques de la ville de DUCOS
Trésorier :	Michel LIENAFIFA – Marie-Amélie BLAISE
Responsable signaleurs E.C.D:	Michel LIENAFIFA – Hugues ANTONIO
Communication/ Animation	Michel MARIE SAINTE
Voiture ouverte	Speakeur mairie
Encadrement technique :	Michel LINDOR - Max MARIE-LUCE – Edmond JEAN-MARIE

# TELEPHONES UTILES

## Président

MUDARD Ulysse  
0696 21 94 59

## Directeur de l'organisation

MUDARD Ulysse  
0696 21 94 59

## Secrétaire

FLERET Claudia  
0696 80 88 03  
BONHEUR Yvan  
0696 00 77 88

## Trésorier

LIENAFI Michel  
0696 34 10 29  
BLAISE M-Amélie  
0696 37 01 15

## Hébergement

Odile WELTER  
0696 21 97 66  
BAFFIN Camille  
0696 84 84 25

## CH LAMENTIN

0596 48 80 00

## Hôpital du ST ESPRIT

0596 77 31 11

## Médecins du Trophée

Dr AMEGAYIBOR Obubé

## Président Comité Régional

DEFONTIS Alfred  
0696 34 26 26

## Déléguée des officiels

COLLONETTE M-Dominique  
0696 39 33 53

## Protocole

FLERET Claudia  
0696 80 88 03  
COLONNETTE M.D  
0696 39 33 53

## SAMU

15

## POMPIER

18  
0596 56 30 23

# DETAIL D'ORGANISATION

**Mercredi 17 Avril 2019**

**19H00 : Ecole Yolande SAINTE-ROSE à Ducos**

Présentation du TROPHEE de la CARAIBE,  
aux SPONSORS et REUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS

**Jeudi 18 Avril 2019      1<sup>ère</sup> ETAPE      121 km**

**12H00 : Rassemblement et signature** des coureurs - Place des fêtes de Ducos

**13H00 : PROTOCOLE :** Présentation des clubs

**14h00 : Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

**17H30 : Arrivée - Sommet Abattoir** - PROTOCOLE ARRIVEE

**A l'arrivée, déviation des voitures techniques « ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER » (place de la poste)**

**Vendredi 19 Avril 2019      2<sup>ème</sup> ETAPE      Contre la Montre Individuel      26 km**

**13H00 : Rassemblement et signature des coureurs** – Gros raisins - Sainte-Luce

**13H30 : PROTOCOLE :** Remise de maillots –

**14H00 : Départ** – Gros raisin - 1er coureur

**17H00 : Arrivée Maison de l'Emploi Espace Sud** place des fêtes de DUCOS

**A l'arrivée, déviation des voitures techniques en face du terrain de tennis vers le restaurant scolaire**

**Samedi 20 Avril 2019      3<sup>ème</sup> ETAPE      119 km**

**13H00 : Rassemblement et signature des coureurs** – Bois Rouge

**13H30 : PROTOCOLE :** Remise de maillots – Bois Rouge

**14H00 : Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

**A l'arrivée déviation des voitures techniques parking BANAMART**

**17H30 : Arrivée - Entrée Bois Rouge** - PROTOCOLE ARRIVEE

**Dimanche 21 Avril 2019      4<sup>ème</sup> ETAPE      122 km**

**13H00 : Rassemblement et signature des coureurs** - Place des fêtes de Ducos

**13H30 : PROTOCOLE :** Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos

**14H00 : Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos

**17H30 : Arrivée - Maison de l'Emploi Espace Sud**

**A l'arrivée, déviation des voitures techniques : ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER (place de la poste)**

**Signature :** Chapiteau Place des fêtes de Ducos-sauf Vendredi :Sainte-Luce et samedi :Bois Rouge

**Presse :** Chapiteau – Place des fêtes de Ducos et samedi Bois Rouge

**Contrôle biologique :** Office des sports (1<sup>er</sup> étage de la poste)

**Délibération des états de résultats :** Office des sports (1<sup>er</sup> étage de la poste)

**Cérémonie de remise des récompenses :** Dimanche 21 Avril 2019 – Ecole Yolande SAINTE-ROSE (ex école Les Flamboyants)

# 34<sup>ème</sup> ÉDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

## RÈGLEMENT

### CHAPITRE 1 : Règlements particuliers

#### Article 1 : Organisation

##### **Le Trophée de la Caraïbe 2019**

Est organisée par l'ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS

4 Rue TOUSSAINT LOUVERTURE - 97224 DUCOS

Sous les règlements de la fédération française de cyclisme et du Comité Régional cycliste de la Martinique.

Elle se dispute du **Jeudi 18 au Dimanche 21 Avril 2019**.

#### Article 2 : Type de l'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégories, juniors et espoirs

L'épreuve est classée en classe Elite, Nationale.

#### Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes de division nationale 2, Equipes de comités régionaux, Equipes de comités départementaux, Equipes étrangères nationales, régionales, ou de clubs, avec l'accord de la fédération nationale concernée, clubs Français.

**Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs minimum et 7 maxi. Un 8<sup>ème</sup> coureur est admis mais il doit être de catégorie junior.**

**Les clubs locaux pourront se grouper en entente de (2) clubs maximum. Dans ce cas le maillot de l'équipe sera déclaré lors de l'inscription.**

**Les clubs ayant déjà une équipe engagée ne pourront pas faire d'entente.**

Les engagements accompagnés d'un montant de **TRENTE EUROS (30 €) par coureurs** devront parvenir au siège du **Comité Régional, Lundi 15 avril 2019 délai de rigueur.**

Ils devront comporter le cachet et la signature du Président ou du représentant du club. S'il y a entente de clubs, devront figurer sur la feuille d'engagement le cachet des 2 clubs et la signature des 2 Présidents.

#### Article 4 : Les coureurs

**Pour les invités des équipes étrangères**

L'ensemble des coureurs et membres de l'encadrement de l'équipe, devront bénéficier d'une assurance personnelle ou collective, couvrant les frais d'hospitalisation ou de maladie, pour la durée de leur séjour sur notre territoire.

## **Article 5 : Permanence**

La permanence de départ se tient , **du 18 au 21 Avril 2019** à partir de 12 Heures sous le chapiteau de la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collègue des commissaires est fixée le **Mercredi 17 Avril 2019**, à 19 heures à l'Ecole Yolande SAINTE ROSE à DUCOS. Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera lors de cette réunion .

Une pénalité de 60 Euros sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.

## **Article 6 : Radio Trophée**

Les informations courses sont émises sur la fréquence utilisée.

## **Article 7 : Assistance technique**

- **Chaque club a droit à une voiture technique.**
- **Aucune moto d'assistance ne sera admise.**
- Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisateur au moyen d'un véhicule fourgonnette.

## **Article 8 : Incidents de courses dans les derniers kilomètres**

### Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 , en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécaniquement constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés est (sont) crédité (s) du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvait (ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident .

## **Article 9 : ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Service des Sports au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la poste place des fêtes de DUCOS.

A l'arrivée de chaque étape, il sera procédé à un contrôle médical, tel que prévu par les règlements de la F.F.C.

## **Article 10 : PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

### **Article 11 : RAVITAILLEMENTS**

Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Ces ravitaillements peuvent se faire par musette ou par bidons.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière de voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer un chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

### **Articles 12: DELAI**

A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30 % pour toutes les étapes en ligne.

Le jury du Trophée aura la possibilité d'examiner d'éventuel cas de repêchage lors d'une étape, ceci ne saurait créer un précédent pour les étapes suivantes.

### **Article 13 : ARRIVEES**

Une banderole dite d'ARRIVEE sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps

Les chronomètres officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Ils enregistrent également les temps des coureurs arrivés après le délai impartis et remettent la liste avec le temps au président du collège des commissaires.

Tous les temps enregistrés par les chronomètres dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

**SPRINT** : il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

### **Article 14 : PENALITES**

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

### **Article 15: RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

### **Article 16 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

*Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club, une fois les résultats du contrôle biologique connus.*

### **Article 17 :**

**Aucune équipe étrangère ne pourra bénéficier du concours d'un sponsor local sans l'accord de l'Espoir Cycliste Ducossais.**

Les équipes qui ne se conformeront pas à cette disposition, se verront interdire le départ.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement, il conviendra de se référer aux règlements généraux de la FFC.

## **CHAPITRE 2 : Règlements des classements**

### **I. Classement Général Individuel aux Temps. Maillot Jaune**

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronomètres dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex æquo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Jaune**

Un trophée sera attribué aux trois premiers

**Prime journalière au porteur du Maillot : 30 €**

### **II. Classement Combiné. Maillot Vert**

Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants : (GENERAL ; POINTS ; MONTAGNE).

Le coureur qui totalise le moins de points, portera le **Maillot Vert**

A l'issue de la première étape, un classement général final sera effectué et un Trophée sera remis au 3 premiers.

La place au classement général final départagera les éventuels ex aequo.

**Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €**

### **III. Classement Général aux points. Maillot Bleu :**

Le classement individuel par point, s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Etape ou demi-étape en ligne du 1<sup>er</sup> au 15<sup>ème</sup> :

25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 09 - 08 - 07 - 06 - 05 - 04 - 03 - 02 - 01 points.

En cas d'égalité de points entre coureurs à l'issue de la dernière étape, ceux-ci sont départagés par le nombre de victoire d'étapes, puis par leur place de second et ainsi de suite, jusqu'à ce nombre supérieur de place obtenue par l'un ou l'autre des concurrents, permet d'établir leur classement définitif, en dernier ressort la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Bleu**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

**Prime journalière au porteur du maillot : 20 €**

### **IV. Classement du Grand Prix de la Montagne. Maillot à Pois Rouge**

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par addition des points attribués au sommet des cotes précisées par le règlement comme suit :

- **1<sup>ère</sup> catégorie** : 15 – 13 – 11 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 10 premiers coureurs classés au sommet
- **2<sup>ème</sup> catégorie** : 10 – 08 – 06 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 7 premiers coureurs classés au sommet
- **3<sup>ème</sup> catégorie** : 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 2<sup>ème</sup> catégorie sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 3<sup>ème</sup> catégorie sera déclaré vainqueur.

Si des ex æquo devaient subsister, il sera considéré les places de second puis de troisième, et ainsi de suite.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot à Pois Rouge**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

**Prime journalière au porteur du maillot : 20 €**

### **V. Classement Points Chauds. Maillot Rouge**

Ce classement est obtenu par addition de points attribués aux 4 premiers de chaque sprint point chaud suivant le barème suivant: 05 – 03 – 02 – 01.

En cas d'ex æquo, le coureur le mieux classé dans le dernier sprint sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points au classement final, les concurrents seront départagés par le nombre de premières places obtenues dans ce classement aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite. Si des ex æquo devaient subsister, il sera considéré le classement général individuel final.

Ce classement portera attribution du **Maillot Rouge**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

#### **Prime journalière au porteur du maillot : 20 €**

### **VI. Classement Combativité. Maillot Rose**

Le vainqueur de ce classement, est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 01 points aux premiers classés des sprints de points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par addition des points, sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape, l'emporte.

Ce classement général obtenu par addition des points totalisés dans les différentes étapes, portera attribution du **Maillot Rose**

Un trophée sera remis aux 3 premiers.

#### **Prime journalière au porteur du maillot : 20 €**

### **VII. Classement du meilleur junior. Maillot Blanc**

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le **Maillot blanc**.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.

Le classement portera attribution d'un **Maillot Blanc**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

#### **Prime journalière au porteur du maillot : 20 €**

### **VIII. Classement Général au Temps par Equipe. Maillot orange**

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex æquo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Le classement portera attribution d'un **Maillot orange**

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers.

### **Maillots des Leaders**

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera le suivant :

- **1<sup>er</sup> Maillot Jaune**
- **2<sup>ème</sup> Maillot Vert**
- **3<sup>ème</sup> Maillot Bleu**
- **4<sup>ème</sup> Maillot Pois Rouge**
- **5<sup>ème</sup> Maillot Rouge**
- **6<sup>ème</sup> Maillot Rose**
- **7<sup>ème</sup> Maillot Blanc**
- **8<sup>ème</sup> Maillot Orange**

Le coureur, premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le **maillot** défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) **maillot** (s) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2<sup>ème</sup> classement et ainsi de suite. Toutefois un coureur 1<sup>er</sup> dans le classement, revêtira obligatoirement le maillot de ce classement.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

- **1<sup>ère</sup> absence :** **76.22 €**
- **2<sup>ème</sup> absence :** **152.45 €**
- **3<sup>ème</sup> absence :** **mise hors course.**

### **CHAPITRE 3 : Règlement concernant la presse**

- 1-** Les organes de Presse (Presse écrite, radio, télévision) qui désirent être présents dans la caravane du Trophée de la caraïbe, doivent au préalable obtenir l'agrément de l'Espoir Cycliste Ducossais. Cet agrément sera délivré sous certaines conditions, après discussion avec la présidente de l'Espoir Cycliste Ducossais.
- 2-** L'une des conditions est le versement d'une caution de **70 €** par organe de presse. Le chèque de caution sera rédigé à l'ordre de l'Espoir Cycliste Ducossais. En cas de pénalité, le montant de l'amende sera retenu sur la caution. Si la caution venait à être épuisée avant la fin de la compétition, un nouveau chèque de caution sera réclamé pour renouveler l'agrément.
- 3-** Par ailleurs, la liste des journalistes intervenants devra être déposée en même temps que la caution, car seuls les journalistes accrédités par l'Espoir Cycliste Ducossais seront autorisés à circuler à l'échelon course, dans la caravane.
- 4-** Placé sous l'autorité du Directeur du TROPHEE les journalistes devront cependant se conformer aux instructions du Directeur de course ou des commissaires sous peine d'une amende pécuniaire de **50€**  
Par exemple, ceux, qui voudront dépasser les véhicules des commissaires ou du Directeur de course, préciseront leurs intentions et ne passeront qu'avec l'accord de l'officiel
- 5-** Tous les véhicules de presse devront porter lisiblement, à l'avant, le nom de l'organe de presse représenté. Les véhicules porteront en outre sur le pare-brise, le bandeau distinctif remis par l'Espoir Cycliste Ducossais.  
L'absence de ces marques entraînera l'exclusion de la caravane.

- 6-** Les reporters à moto devront revêtir obligatoirement la chasuble qu'ils auront récupérée à l'Espoir Cycliste Ducossais avant le départ de la compétition. Une caution de **50 €** par chasuble sera retenue sur la caution initiale. L'absence du port de la chasuble entraînera l'éviction de la caravane.
- 7-** Les journalistes ne sont en aucun cas habilités à renseigner ou à conseiller les coureurs. Les contrevenants surpris seront sanctionnés par une amende pécuniaire de **50 €**. Après 3 rappels à l'ordre, ceux-ci seront exclus de la caravane par le jury du Trophée de la Caraïbe.
- 8-** Près de la ligne d'arrivée, une seule caméra par organe de presse sera autorisée à Opérer.
- 9-** Les journalistes ne seront admis ni dans la salle de délibération du jury, ni dans le local du contrôle antidopage.
- 10-** En dehors de la retransmission des arrivées, toute diffusion de classement devra préciser que ceux-ci sont réalisés par **L'ESPOIR CYLISTE DUCOSSAIS**.

**Pour tous les points non prévus dans ce règlement, se référer aux dispositions du règlement de la fédération française de cyclisme.**

## PARCOURS

## 34ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE Jeudi 18 Avril 2019

**1<sup>ère</sup> Etape : 111,4 Km** Patronnée par

Rassemblement : 12h Place des fêtes de Ducos **DEPART** : 14h

**ARRIVEE : SOMMET ABATTOIR**

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
	GIRATOIRE LA MARIE	0,200	Direction LAMENTIN
RN8	GIRATOIRE SAVON	1,000	
VC	BRETELLE VERS RN5	1,600	
RN5	STATION TOTAL	2,600	
RN5	GIRATOIRE CARRERE	3,200	Direction FRANCOIS
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	6,500	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	7,900	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	9,100	Direction SAINT ESPRIT
D16	CROISEE SAINT LAURENT	11,300	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE (St Esprit)	15,600	<i>Pt chaud</i>
RD6	GIRATOIRE du BOURG de SAINT ESPRIT	15,700	Direction VAUCLIN
RD5	GIRATOIRE REGALE	16,800	
RD5	GIRATOIRE Peter MAILLET	18,380	
RD5	VALATTE (SOMMET)	23,200	
RD5	CROISEE MORNE RAQUETTE	27,100	<i>Pt Montagne 2eme Cat</i>
RD5	GIRATOIRE COULEE D'OR	28,700	
RD5	VAUCLIN	31,200	Direction MARIN/ Ouverture ravitaillement
RN6	SOMMET MORNE COURBARIL	38,600	Pt Montagne 3eme cat
RN6	CROISEE DESIUS (Entrée Est du MARIN)	41,200	Direction SAINTE LUCE
RN6	GIRATOIRE DE LA FERTILITE	42,300	
RN5	GIRATOIRE MAC DONALD	42,600	
RN5	GIRATOIRE ANNETTE	42,900	
RN5	GIRATOIRE DUPREY	44,800	
RN5	GIRATOIRE ANSE FIGUIER	48,200	
RN5	GIRATOIRE POIRIER	49,400	
RN5	GIRATOIRE FRANGIPANNIERS	52,300	Direction RIVIERE SALEE
RN5	STATION SERVICE (Ste LUCE)	52,600	Pt chaud
RN5	GIRATOIRE 3 RIVIERES	54,600	
RN5	GIRATOIRE CERON	57,300	
RN5	GIRATOIRE RIVIERE SALEE	63,100	Direction DUCOS
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Ouest)	64,700	Direction SAINT ESPRIT
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	66,200	
RN8	CROISEE EDF	66,800	
RD6	GIRATOIRE du BOURG de SAINT ESPRIT	69,800	Direction VAUCLIN
RD5	GIRATOIRE REGALE	70,900	
RD5	GIRATOIRE Peter MAILLET	72,600	
RD5	VALATTE (SOMMET)	77,400	Pt Montagne
RD5	CROISEE MORNE RAQUETTE	81,300	
RD5	GIRATOIRE COULEE D'OR	82,900	15
RD5	VAUCLIN	85,400	<b>Direction FRANCOIS</b>
RN6	GIRATOIRE CHATEAU PAILLE	86,300	

RN6	GIRATOIRE PETITE FRANCE	92,	
RN6	CROISEE GENDARMERIE FRANCOIS	98,300	
RN6	GIRATOIRE MARTIENNE	99,250	Direction LAMENTIN
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	102,90	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	104,20	
RN6	GIRATOIRE CARRERE	108,90	
RN8	EPICERY PIVATY	109,60	
RN8	GIRATOIRE SAVON	111,10	
	ARRIVE BOURG DUCOS	111,42	SOMMET ABATTOIR



## 34ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE Vendredi 19 Avril 2019

**2<sup>ème</sup> Etape : 21 km**

### CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

**Patronnée par**

Rassemblement : 13 h Gros Raisin à **SAINTE-LUCE** **DEPART** : 14 h

**ARRIVEE :**

**Maison de l'Espace Sud**

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
RD7	DEPART GROS RAISIN	<b>0,000</b>	
RD7	CROISEE GROS RAISIN	<b>0,695</b>	
RD7	CORPS DE GARDE	<b>1,800</b>	
RD7	CROISEE ANSE MABOUYA	<b>3,500</b>	
RD7	TROIS RIVIERES	<b>4,700</b>	
RD7	GIRATOIRE MONESIE	<b>6,000</b>	
RD7	GIRATOIRE CERON	<b>7,100</b>	Direction RIVIERE SALEE
RN5	GIRATOIRE RIVIERE SALEE	<b>12,800</b>	Direction LAMENTIN
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	<b>14,500</b>	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	<b>17,900</b>	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	<b>18,700</b>	Direction DUCOS
RN5	BRETELLE ENTREE DUCOS	<b>19,400</b>	
VC	GIRATOIRE SAVON	<b>19,900</b>	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	<b>20,800</b>	Direction bourg de DUCOS
	ARRIVEE :	<b>21,000</b>	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD



**34ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE**  
**Samedi 20 Avril 2019**

**3<sup>ème</sup> Etape : 119 Km Patronnée par :**

**Rassemblement : 13h00 BOIS ROUGE DEPART :14h00**

**ARRIVEE : 17h30 BOIS ROUGE (Entrée)**

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
RN6	BOIS ROUGE	<b>0,000</b>	
RN6	GIRATOIRE CARRERE	<b>1,500</b>	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	<b>3,000</b>	
	GIRATOIRE COCOTTE	<b>5,400</b>	
	GIRATOIRE PETIT BOURG	<b>8,800</b>	
RN5	ECHANGEUR RIVIERE SALEE	<b>11,500</b>	Pt chaud
RN5	GIRATOIRE CERON	<b>16,300</b>	
RD7	GIRATOIRE LES COTEAUX	<b>18,800</b>	
RD7	ECHANGEUR DIAMANT	<b>19,500</b>	
RN5	ECHANGEUR RIVIERE SALEE	<b>21,700</b>	
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	<b>24,400</b>	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	<b>27,900</b>	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	<b>28,800</b>	
RN5	GIRATOIRE CARRERE	<b>31,800</b>	1 <sup>er</sup> TOUR/ Point chaud <b>TOTAL BAC</b>
	<b>DEBUT CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS</b>		
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	<b>35,000</b>	Point Montagne 1 <sup>er</sup> et 2eme tour
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	<b>36,600</b>	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISSEES	<b>37,800</b>	
RD16	LA MANZO	<b>40,000</b>	
RD6	SAINT ESPRIT	<b>44,100</b>	Point chaud (1 <sup>er</sup> et 2eme passage)
RD6	PETIT PARADIS	<b>46,300</b>	
RD6	CROISEE EDF	<b>47,500</b>	
RN8	LA PALUN	<b>50,400</b>	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	<b>50,900</b>	
RN8	GIRATOIRE SAVON	<b>52,200</b>	DIRECTION BAC
RN8	GIRATOIRE CARRERE	<b>54,400</b>	Début 2eme Tour
	<b>FIN CIRCUIT</b>	<b>80,000</b>	Fin 2eme Tour
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	<b>80,000</b>	Point montagne
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	<b>81,600</b>	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISSEES	<b>82,800</b>	
RD6	LA MANZO	<b>85,000</b>	
RD6	SAINT ESPRIT	<b>89,100</b>	
RD6	PETIT PARADIS	<b>91,300</b>	
RD6	CROISEE EDF	<b>92,500</b>	
	GIRATOIRE PETIT BOURG	<b>94,700</b>	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	<b>98,200</b>	
RN5	ECHANGEUR CARRERE	<b>101,200</b>	
RN5	AEROPORT	<b>103,000</b>	
	GAINGNERON	<b>103,800</b>	
	GIRATOIRE GENDARMERIE	<b>105,800</b>	

RN1	GIRATOIRE MANGOT VULCIN	<b>106,700</b>	
RN1	BRASSERIE LORRAINE	<b>107,900</b>	
RN2006	MORNE PITAULT	<b>112,000</b>	Pt Montagne
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	<b>114,000</b>	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	<b>115,200</b>	
	<b>ARRIVEE BOIS ROUGE</b>	<b>119,000</b>	<b>BOIS ROUGE</b>



## 34ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE Dimanche 20 Avril 2019

**4<sup>ème</sup> Etape : 116,5 Km PATRONNEE PAR :**

Rassemblement : 13h00 Place des fêtes de Ducos **DEPART** : 14h00

**ARRIVEE** : 17h30

**Maison de l'ESPACE SUD**

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	<b>0,000</b>	
	GIRATOIRE LA MARIE	<b>0,200</b>	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	<b>0,700</b>	DEBUT DU CIRCUIT A COUVRIR 5 FOIS
RD4	MORNE VERT	<b>3,400</b>	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	<b>4,800</b>	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	<b>6,100</b>	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	<b>8,200</b>	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	<b>12,600</b>	Point Chaud 1, 2, 3 <sup>e</sup> Tour
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	<b>12,700</b>	
RD6	CROISEE EDF	<b>16,000</b>	
RN8	LAPALUN	<b>19,200</b>	Point Montagne 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> Tour
RN8	GIRATOIRE LOURDE	<b>19,400</b>	FIN DU CIRCUIT AU 5EME TOURS
RD4	MORNE VERT	<b>95,500</b>	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	<b>97,100</b>	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	<b>98,300</b>	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	<b>100,400</b>	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	<b>104,800</b>	
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	<b>104,900</b>	
RD6	CROISEE EDF	<b>107,900</b>	
RN8	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	<b>108,500</b>	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Ouest)	<b>110,000</b>	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	<b>113,400</b>	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	<b>114,200</b>	
RN5	BRETELLE ENTRE DUCOS	<b>114,900</b>	
VC	GIRATOIRE SAVON	<b>115,400</b>	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	<b>116,300</b>	
	ARRIVE BOURG DE DUCOS	<b>116,500</b>	MAISON DE L'EMPLOI



# PALMARES DU TROPHEE DE LA CARAIBE

1986	G. Emile ARNAUD	UCM
1987	Jeannot VELMONT	UCM
1988	Yves MONTRESOR	VCS (GPE)
1989	Jules TRESOR	VCS (GPE)
1990	Franck EPHESTION	MS
1991	Hugues HIERSO	ECD
1992	Robert CAROTINE	VCR
1993	Conrad CABRERA	CUBA
1994	Paul CHARLES ANGELE	SC
1995	Paulin COUCHY	USL (GPE)
1996	Didier EPHESTION	CCF
1997	Daniel VERGEROLES	UVMG (GPE)
1998	Rodrigue JEAN JOSEPH	VCR
1999	Paul CHARLES ANGELE	SC
2000	Franck EPHESTION	ECD
2001	Hervé ARCADE	CCT
2002	Jules ANNONY	EDS (GPE)
2003	Boris CARENEN	Sélection GPE
2004	Philippe DEMAZON	Sélection MQUE
2005	Wendy CRUZ	République DOMINICAINE
2006	Jérôme GUISENEUF	Nantes atlantique
2007	Boris CARENE	Sélection GPE
2008	Christophe ANGELE	Sélection MQUE
2009	Johan RUFFIN	Sélection GPE
2010	Lizardo Benitez CORREA	CUBA
2011	Miguel UBETO	GWADA BIKER
2012	Arnold ALCOLEA NUNEZ	CUBA
2013	Ludovic TURPIN	St MARTIN
2014	Camille CHANCRIN	Madinina bikers
2015	Ronald GONZALES	Pédale Pilotine
2016	Grzegorg Kwiatkowski	La Défense
2017	Thierry RAGOT	Pédale Pilotine
2018	Mickael STANISLAS	UCS MQUE CYCLE

## Trophée de la Caraïbe

Du 18 au 21 avril 2019

- **Président du jury** : PIERRE AYASSAMI
- **1<sup>er</sup> commissaire** : MORENO GABRIEL REGIS
- **2<sup>e</sup> commissaire** : GERMAIN MEGANGE
- **Chronos** : ALAIN BABAIN – RICHARD JEAN ELIE
- **Juges** : ROSINE THEODOSE – DANIELLE VERONIQUE
- **Juges à moto** : ALFRED MACAO
- **Commissaire moto 1** : DANIEL SULLY
- **Commissaire moto 2** : ERIC NELLA
- **Ardoisier** : PATRICK CHARLEBOIS
- **Voiture neutre 1** : ANNE ALICE FEVAL
- **Voiture neutre 2** : GUSTAVE FITTE DUVAL
- **Balai** : THIERRY FERDINAND
- **Complémentaires** : LAURIANNE LIBOS-MELAINÉ LIBOS
- **Agent Contrôle anti-dopage** : CLAUDETTE ARICAT



## COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE

Avenue Salvador Allendé – Cité Dillon – Bât.T – Esc.3 – Porte.2 // BP n°1115

97200 FORT DE FRANCE – Tél. : 05 96 63 21 39 – Fax : 0596 60 05 41

Courriel : [comite-cycliste-martinique@wanadoo.fr](mailto:comite-cycliste-martinique@wanadoo.fr) – Web : [www.cyclismemartinique.com](http://www.cyclismemartinique.com)

## ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS

**TROPHEE DE LA CARAIBE**  
**Jeudi 18 Avril 2019 au Dimanche 21 Avril 2019**

### GRILLE DES PRIX

Ordre d'arrivée	1ère Etape	2ème Etape	3ème Etape	4ème Etape	Classement Général au Temps SENIORS	Général des Autres Classements	Classement Général au Temps JUNIORS
1er	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	400,00 €	120,00 €	150,00 €
2ème	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	250,00 €	100,00 €	120,00 €
3ème	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	150,00 €	80,00 €	100,00 €
4ème	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	70,00 €	80,00 €
5ème	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	80,00 €	50,00 €	70,00 €
6ème	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	60,00 €		60,00 €
7ème	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	60,00 €		50,00 €
8ème	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	50,00 €		40,00 €
9ème	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	50,00 €		30,00 €
10ème	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	40,00 €		30,00 €
	Classement Etapes Pass Open						
1er	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €			
2ème	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €			
3ème	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>645,00 €</b>	<b>645,00 €</b>	<b>645,00 €</b>	<b>645,00 €</b>	<b>1.240,00 €</b>	<b>420,00 €</b>	<b>730,00 €</b>

Port Maillot JAUNE : 30€ par jour soit **90€**

Port des 7 autres Maillots : 20€ par jour soit 140€ x 3 jours = **420€**

